



Ressources Nippon Dragon inc.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AUX 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États consolidés de la situation financière	1.
États consolidés du résultat et du résultat global	2.
États consolidés des variations des capitaux propres	3.
États consolidés des flux de trésorerie	5.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	6.



Le 25 janvier 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources Nippon Dragon Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Ressources Nippon Dragon Inc., qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 30 septembre 2018, 2017 et 2016, les états consolidés du résultat et du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 septembre 2018 et 2017, ainsi que les notes annexes incluant les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec), Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, www.pwc.com/ca*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Nippon Dragon Inc. aux 30 septembre 2018, 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 septembre 2018 et 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la Note 2 des états financiers consolidés qui décrit les faits et circonstances indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128042

Ressources Nippon Dragon inc.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en dollars canadiens)

Aux 30 septembre

	2018		2017		2016
			(ajusté, note 5)		(ajusté, note 5)
ACTIF					
COURANT					
Encaisse	13 690	\$	5 600	\$	833 678
Encaisse en fidéicommiss	-		-		216 000
Comptes clients et autres débiteurs (note 7)	9 604		118 612		125 878
Travaux en cours	9 797		-		-
Frais payés d'avance	17 054		12 981		49 371
Total de l'actif courant	50 145		137 193		1 224 927
NON COURANT					
Immobilisations corporelles (note 8)	262 039		362 373		469 197
Investissement dans une société minière	1 400		-		-
Total de l'actif non courant	263 439		362 373		469 197
TOTAL DE L'ACTIF	313 584	\$	499 566	\$	1 694 124
PASSIF					
COURANT					
Créditeurs (note 9)	2 389 610	\$	2 361 641	\$	2 329 206
Emprunts	13 690		14 370		24 165
Ventes d'or perçues d'avance (note 10)	1 134 000		1 080 000		1 080 000
Indemnités à payer à des souscripteurs (note 11)	250 000		501 876		720 080
Dettes (note 12)	1 440 541		1 440 541		1 471 807
Déventures (note 13)	537 500		551 648		787 495
TOTAL DU PASSIF COURANT ET DU PASSIF	5 765 341		5 950 076		6 412 753
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS					
Capital social (note 14)	47 480 722	\$	46 984 495	\$	45 807 286
Capital-actions à émettre	-		-		186 000
Surplus d'apport	12 139 907		11 610 304		11 059 337
Bons de souscription d'actions (note 14)	503 930		859 655		1 021 960
Déficit	(65 576 316)		(64 904 964)		(62 793 212)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS	(5 451 757)		(5 450 510)		(4 718 629)
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS	313 584	\$	499 566	\$	1 694 124
CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (note 2)					
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 20)					

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(en dollars canadiens, excepté le nombre d'actions)

Exercices clos les 30 septembre

	<u>2018</u>		<u>2017</u> <u>(ajusté, note 5)</u>	
CHIFFRES D'AFFAIRES				
Revenus de distribution de la technologie de fragmentation thermique	426 677	\$	98 645	\$
Vente d'équipements	69 675		-	
Autres revenus	95 000		12 743	
CHIFFRES D'AFFAIRES TOTAL	<u>591 352</u>		<u>111 388</u>	
COÛT DES CONTRATS				
Coût de contrats de la technologie de fragmentation thermique	250 321		780 731	
Salaires et charges sociales	9 593		-	
Frais de déplacement	23 330		-	
Frais de transport	24 421		2 003	
Frais de redevances	38 930		25 980	
TOTAL DU COÛT DES CONTRATS	<u>346 595</u>		<u>808 714</u>	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	<u>244 757</u>		<u>(697 326)</u>	
FRAIS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (note 5 et 15)	(21 092)		105 973	
FRAIS D'ADMINISTRATION ET FRAIS GÉNÉRAUX (note 16)	902 887		1 375 440	
AUTRES DÉPENSES (REVENUS) (note 16)	(36 912)		(66 987)	
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	<u>(600 126)</u>	\$	<u>(2 111 752)</u>	\$
RÉSULTAT (PERTE) NET(TE) PAR ACTION				
De base	(0,0037)	\$	(0,0149)	\$
Dilué	(0,0037)	\$	(0,0149)	\$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	161 593 526		141 985 189	

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(en dollars canadiens, sauf les données par action)

Exercice clos le 30 septembre 2018

	Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport	Bons de souscription	Déficit	Total des capitaux propres négatifs
SOLDE AJUSTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2017	<u>150 866 341</u>	<u>46 984 495</u>	<u>\$ 11 610 304</u>	<u>\$ 859 655</u>	<u>\$ (64 904 964)</u>	<u>\$ (5 450 510)</u>
Actions émises dans le cadre de placements privés (note 14)	12 700 072	496 227	-	173 878	-	670 105
Bons de souscription expirés (note 14)	-	-	529 603	(529 603)	-	-
Frais d'émission	-	-	-	-	(71 226)	(71 226)
Résultat net et résultat global	-	-	-	-	(600 126)	(600 126)
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2018	<u><u>163 566 413</u></u>	<u><u>47 480 722</u></u>	<u><u>\$ 12 139 907</u></u>	<u><u>\$ 503 930</u></u>	<u><u>\$ (65 576 316)</u></u>	<u><u>\$ (5 451 757)</u></u>

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (suite)

(en dollars canadiens, sauf les données par action)

Exercice clos le 30 septembre 2017

	Nombre d'actions	Capital social	Capital- actions à émettre	Surplus d'apport	Bons de souscription	Déficit	Total des capitaux propres négatifs
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2016 - tel que précédemment publié	128 510 079	45 807 286	\$ 186 000	\$ 11 059 337	\$ 1 021 960	\$ (54 014 436)	\$ 4 060 147
Effet cumulatif - changement de politique comptable des actifs d'exploration et d'évaluation (note 5)	-	-	-	-	-	(8 778 776)	(8 778 776)
SOLDE AJUSTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2016	128 510 079	45 807 286	186 000	11 059 337	1 021 960	(62 793 212)	(4 718 629)
Actions émises dans le cadre de placements privés (note 14)	16 200 184	723 278	(186 000)	-	402 862	-	940 140
Règlement de dettes et d'intérêts (note 14)	3 635 682	248 305	-	-	-	-	248 305
Règlement d'intérêts (note 14)	1 520 396	106 426	-	-	-	-	106 426
Exercice de bons de souscription (note 14)	1 000 000	99 200	-	-	(14 200)	-	85 000
Bons de souscription expirés (note 14)	-	-	-	550 967	(550 967)	-	-
Résultat net et résultat global	-	-	-	-	-	(2 111 752)	(2 111 752)
SOLDE AJUSTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2017	150 866 341	46 984 495	\$ -	\$ 11 610 304	\$ 859 655	\$ (64 904 964)	\$ (5 450 510)

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 30 septembre

	2018	2017 (ajusté, note 5)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice (Perte) net(te)	(609 851)	\$ (2 111 752)	\$
Ajustements :			
Amortissement de l'escompte à l'émission de débentures	852	13 348	
Créances douteuses	15 000	-	
Amortissement des immobilisations corporelles	100 334	106 736	
Frais d'exploration et d'évaluation payés en actions	-	70 000	
Intérêts payés	67 300	68 165	
Radiation et révision de l'estimé des indemnités à payer à des souscripteurs (note 11)	(251 876)	(218 205)	
Gain sur la vente de titres miniers	(10 800)	-	
Gain sur disposition de l'usine de traitement	-	(65 707)	
Perte (Gain) de change non réalisé(e)	10 315	(2 509)	
Intérêts payés en actions	-	6 393	
Gain sur le recouvrement de comptes clients	(56 280)	-	
Autres	(280)	(8 450)	
	<u>(735 286)</u>	<u>(2 141 981)</u>	
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 21)	217 797	896 592	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>(517 489)</u>	<u>(1 245 389)</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(697 549)	
Dispositions d'immobilisations corporelles	-	313 692	
Vente de titres miniers	9 000	-	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>9 000</u>	<u>(383 857)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission de débentures (note 13)	-	100 000	
Exercice de bons de souscription	-	85 000	
Intérêts payés	(67 300)	(68 165)	
Remboursement d'une dette à long terme	(15 000)	(31 266)	
Remboursement de débentures	-	(210 000)	
Frais d'émission d'actions payés	(71 226)	-	
Actions et bons de souscription émis	670 105	925 937	
Remboursement d'emprunts	-	(7 755)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>516 579</u>	<u>793 751</u>	
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie	-	7 417	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 090	(828 078)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 600	833 678	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>13 690</u>	<u>\$ 5 600</u>	\$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 21)			

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Ressources Nippon Dragon inc. (ci-après la « Société ») a pour mission d'introduire la technologie de fragmentation thermique dans l'industrie minière pour permettre la commercialisation de cette technologie. De plus, la Société se spécialise dans l'exploration de métaux dans des sites miniers situés au Québec.

La Société est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. Le siège social est situé au 500-7055, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A7. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « NIP ».

Les états financiers consolidés des exercices clos le 30 septembre 2018 et 2017 ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 25 janvier 2019.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS ») incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles au moment du rapport et ce, concernant une période minimale de douze mois à compter de la fin de la période considérée. La direction est consciente que lorsqu'elle évalue les incertitudes importantes en lien avec des événements et des conditions qui mettent en doute de manière significative la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et par conséquent, la pertinence de l'utilisation des IFRS applicables à une entreprise en exploitation, comme le décrit le paragraphe suivant. Ces états financiers consolidés ne reflètent pas l'ajustement à la valeur comptable des actifs et des passifs, des charges et des classements de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation minière jusqu'à maintenant. La Société a généré des revenus provenant de la distribution de son processus de fragmentation thermique, mais ces derniers ne sont pas suffisants pour assurer la rentabilité de la Société. Au 30 septembre 2018, la Société a accumulé un déficit de 65 576 316 \$ et a un fond de roulement négatif de 5 715 196 \$.

La direction considère que les soldes de trésorerie sont insuffisants pour que la Société puisse continuer à opérer. Tout déficit de financement pourrait être comblé de plusieurs façons, notamment par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres, par la réduction des coûts et d'autres mesures telles que la renégociation de ses dettes et débetures ou la cession de propriété minières. Même si la Société a levé du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans le futur ou qu'elle obtienne des sources de financement à des conditions acceptables. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités et les montants nets se réalisant de ses actifs pourraient être inférieurs aux montants figurant dans ces états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

3.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés sont conformes aux méthodes comptables et aux méthodes utilisées au cours de l'exercice financier précédent.

3.2 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique.

3.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société ainsi que de sa filiale.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

4.1 Normes, amendements et interprétations de normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers consolidés de la Société est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié un amendement d'IFRS 2 pour clarifier la mesure des règlements en espèces, des paiements fondés sur des actions et de la comptabilisation des modifications qui changent l'attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en capitaux propres. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 2 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La direction évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers consolidés de la Société.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.1 Normes, amendements et interprétations de normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 9, Instruments financiers

En novembre 2009 et en octobre 2010, l'IASB a publié la première partie d'IFRS 9. En novembre 2013, l'IASB a publié un nouveau modèle général de comptabilité de couverture, qui fait partie d'IFRS 9. La version définitive d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et elle inclut une troisième catégorie d'évaluation des actifs financiers (à savoir ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) ainsi qu'un seul modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues.

IFRS 9 remplace les multiples catégories et modèles d'évaluation qui s'appliquent actuellement aux actifs et aux passifs financiers par un seul et même modèle comportant trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Le classement dépend du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier. La norme introduit également des modifications limitées liées aux passifs financiers et vise une correspondance plus étroite entre la comptabilité de couverture et la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, son adoption anticipée étant toutefois autorisée. La direction évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires* tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplacera IAS 11 Contrats de construction et IAS 18 Produits des activités ordinaires. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 15 est le 1er janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. IFRS 15 établit un modèle de constatation des produits des activités ordinaires fondé sur des principes, applicable à tous les contrats avec des clients. IFRS 15 exige également des entités qu'elles fournissent des informations supplémentaires. La Société évaluera l'incidence qu'aura l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés des périodes à venir.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16. L'IFRS 16 définit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir des contrats de location pour les deux parties à un contrat, à savoir le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 »), et les interprétations connexes. Tous les contrats de location donnent au preneur le droit d'utiliser un actif au début du contrat de location et, si les paiements de location sont effectués au fil du temps, d'obtenir également un financement. En conséquence, IFRS 16 éliminera la classification des contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement, comme l'exige l'IAS 17, et introduira à la place un modèle de comptabilisation locataire unique. En appliquant ce modèle, un locataire est tenu de reconnaître :

- (a) les actifs et les passifs pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur ; et
- (b) l'amortissement des actifs loués séparément des intérêts sur les dettes locatives dans l'état du résultat.

La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 ; l'adoption anticipée est permise si IFRS 15 Produits des contrats conclus avec des clients est également appliquée. La direction évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers consolidés de la Société.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.2 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale, Rocmec Or Inc. (anciennement Rocmec Technologies inc.).

4.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle de la Société aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes résultant des écarts de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au cours de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés en résultat net.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.4 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expirés ou ont été transférés et que la Société a transféré en substance tous les risques et les bénéfices inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et une intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au moment de la constatation initiale, la Société classe ses instruments financiers selon les catégories suivantes, en fonction des fins auxquelles les instruments ont été acquis :

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués d'une provision pour dévaluation. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.

Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN)

Les instruments financiers de cette catégorie comprennent les actifs volontairement classés dans cette catégorie et sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.4 Instruments financiers (suite)

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'ils soient assortis d'un dérivé incorporé. Dans de tels cas, la Société désigne l'intégralité du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze mois. Autrement, ils sont considérés comme des passifs non courants.

La Société a classé ses instruments financiers de la façon suivante :

<u>Catégories</u>	<u>Instruments financiers</u>
Prêts et créances	Encaisse Encaisse en fidéicommiss Comptes clients et autres débiteurs
JVBRN	Investissement dans une société minière
Passifs financiers au coût amorti	Créditeurs Emprunts Indemnités à payer à des souscripteurs Dettes Débentures convertibles

Débentures convertibles

Les composantes des débentures convertibles émises par la Société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. L'option de conversion qui sera réglée par l'échange d'un montant fixe de trésorerie pour un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la Société est classée comme un instrument de capitaux propres.

À la date de l'émission, la composante du passif est comptabilisée à la juste valeur, qui est estimée selon le taux d'intérêt pratiqué sur le marché pour des instruments non convertibles semblables. Par la suite, la composante passif est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'il soit éteint à la conversion ou jusqu'à l'échéance.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.4 Instruments financiers (suite)

Déventures convertibles (suite)

La valeur de l'option de conversion classée comme capitaux propres est déterminée à la date de l'émission, en déduisant la juste valeur de la composante passif du montant de l'instrument composé dans son ensemble. Ce montant est comptabilisé en capitaux propres, après déduction de l'incidence fiscale, et n'est pas revu ultérieurement. Lorsque l'option de conversion est exercée, la composante des capitaux propres des déventures convertibles sera transférée au capital social. Si l'option de conversion n'est pas exercée à la date d'échéance de la débenture convertible, l'élément des capitaux propres des déventures convertibles sera transféré au surplus d'apport. Aucun profit ni gain n'est comptabilisé à la conversion ou à l'expiration de l'option de conversion. Les coûts de transaction liés à l'émission des déventures convertibles sont répartis aux composantes « passif » et « capitaux propres » proportionnellement aux valeurs comptables initiales. Les coûts de transaction liés à la composante de capitaux propres sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les coûts de transaction liés à la composante « passif » sont inclus dans la valeur comptable de la composante « passif » et sont amortis sur les durées de vie de la débenture selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Déévaluation d'actifs financiers

À chaque date de l'état consolidé de la situation financière, la Société évalue s'il existe des indications objectives à l'effet qu'un actif financier soit dévalué. Un actif financier est dévalué et une perte pour déévaluation est subie seulement s'il existe une preuve objective de déévaluation découlant d'un ou de plusieurs événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale (un « événement générateur de perte ») et que cet événement générateur de perte a un impact sur les flux de trésorerie prévus des actifs financiers qui peuvent être estimés de façon fiable. S'il existe de telles indications, la Société comptabilise une perte pour déévaluation, de la façon suivante :

Prêts et créances

La perte pour déévaluation correspond à l'écart entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de réserve.

Les pertes pour déévaluation sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la déévaluation.

4.5 Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les revenus de la Société incluent la distribution de sa technologie d'extraction par fragmentation thermique, incluant la location des équipements nécessaires, la formation requise afin d'opérer l'équipement, ainsi que la distribution et la promotion de la méthode brevetée détenue par la Société.

Les produits des activités ordinaires de la Société sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité, que le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière peut être évalué de façon fiable et que les coûts engagés pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Ainsi, les revenus sont constatés en fonction des ententes de services contractées avec les partenaires, au fur et à mesure que les services sont rendus.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.6 Bénéfice net (perte nette) par action

Le calcul du bénéfice net par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque exercice. Le bénéfice net de base est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en rajustant le résultat attribuable aux actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré des actions en circulation afin de tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, ce qui comprend les options, les bons de souscription et les débentures convertibles. Les actions ordinaires potentielles dilutives sont présumées avoir été converties en actions ordinaires à l'ouverture de la période ou, si la conversion est ultérieure, à la date de l'émission des actions ordinaires potentielles.

Pour calculer son résultat dilué par action, la Société suppose que toutes les options dilutives et les bons de souscription dilutifs de la Société ont été exercés. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Une débenture convertible est antidilutive lorsque son intérêt (après déduction des impôts et autres variations des produits et des charges) par action ordinaire qui peut être obtenu à la conversion excède le résultat par action de base. À la clôture des exercices de présentation, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action en raison de l'effet antidilutif des options, des bons de souscription et des débentures en cours, leur conversion aurait pour effet d'augmenter (de diminuer) le bénéfice (la perte) par action.

4.7 Crédits d'impôt

La Société a droit à des crédits de droits remboursables sur perte selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits de droits remboursables sur perte s'appliquent aux frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec.

De plus, la Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais admissibles engagés par les sociétés minières. Les crédits d'impôt remboursables et les crédits de droits remboursables sur perte ont été imputés en réduction des frais engagés en vertu de l'IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*. La Société comptabilise les crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.8 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation (« E&E ») comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants.

Les dépenses d'E&E comprennent aussi les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai tel que les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Les dépenses relatives aux activités d'E&E sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.8 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Les dépenses d'E&E reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs. Les dépenses d'E&E incluent le coût pour :

- établir le volume et la teneur des gisements par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement qui est classé comme étant une ressource minérale ou une réserve prouvée et probable;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement, incluant le procédé de séparation pour les propriétés minières de la Société;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'E&E seront comptabilisées à l'état consolidé du résultat et du résultat global jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du futur développement de la propriété soient établies, et qu' à ce moment le projet minier entre en phase de développement.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables aux activités afférentes.

4.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration des coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Les coûts d'entretien courant sont notamment les coûts de main-d'œuvre et des consommables, et peuvent inclure également le coût de petites pièces.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.9 Immobilisations corporelles (suite)

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à sa valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire. Les durées d'utilité sont les suivantes :

	<u>Durée d'utilité</u>
Équipement	5 et 7 ans
Équipement informatique	4 ans
Matériel roulant	4 ans
Système téléphonique	5 ans

La Société détient la licence exclusive de la méthode brevetée de fragmentation thermique. Cette licence est une immobilisation incorporelle acquise séparément et qui a été entièrement dévaluée en 2010.

Dans le cas d'une location, les durées d'utilité attendues sont déterminées en fonction des autres actifs similaires détenus ou sur la durée du contrat de location, si cette dernière est plus courte.

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net et le résultat global, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

4.10 Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.10 Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.11 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peut être incertain. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision y afférent.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traités comme des actifs éventuels. Les actifs éventuels résultent habituellement d'événements non planifiés ou imprévus qui créent la possibilité d'une entrée d'avantages économiques pour l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés puisque cela peut conduire à la comptabilisation de produits qui peuvent n'être jamais réalisés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.11 Provisions, passifs et actifs éventuels (suite)

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société exerce actuellement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement encourus pour la remise en état des sites sont présentement négligeables et sont capitalisés au coût des actifs d'exploration et d'évaluation lorsqu'ils sont engagés. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

4.12 Impôts différés

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale du « goodwill » ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. L'impôt différé sur les différences temporelles liées à la participation dans des filiales et des coentreprises n'est pas comptabilisé si la Société est en mesure de contrôler le renversement de ces différences temporelles et s'il est probable que le renversement ne se produira pas dans un avenir prévisible.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôts différés sont comptabilisées en résultat à titre d'impôts différés, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en d'autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en d'autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

4.13 Capitaux propres

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des. Les actions émises pour une contrepartie non monétaire sont comptabilisées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

4.13 Capitaux propres (suite)

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions, déduction faite de tout avantage fiscal, sont imputés au déficit au cours de l'exercice dans lequel ils sont engagés.

4.14 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et dirigeant qui y sont admissibles ainsi que les autres paiements à base d'actions offerts aux consultants.

Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

Les paiements fondés sur des actions sont ultimement comptabilisés au résultat net. Les paiements fondés sur des actions en vertu des options aux courtiers sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres au déficit et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées liées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont transférées au capital social.

4.15 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le principal décideur opérationnel.

Au sein de la Société, le président et le conseil d'administration ont conjointement la responsabilité d'affecter des ressources aux secteurs opérationnels et d'évaluer la performance de ces secteurs.

La direction a conclu qu'il existe seulement un secteur opérationnel soit l'exploration et l'évaluation.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

5. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

La Société a historiquement capitalisé les dépenses liées aux activités d'E&E après qu'elles aient atteint un certain stade, en vertu d'*IFRS 6 - Prospection et évaluation des ressources minérales*.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, la Société a apporté volontairement un changement à sa politique comptable relativement aux dépenses d'E&E. La nouvelle politique comptable indique que les dépenses d'E&E seront comptabilisées à l'état du résultat et du résultat global, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du développement futur de la propriété soient établies, et que ce développement de la propriété reçoive l'approbation du conseil d'administration.

La Société a déterminé que ce changement volontaire de politique comptable donnera des états financiers consolidés des informations plus pertinentes tout en amenant la Société au diapason avec ses pairs qui ont une méthode comptable similaire.

Ce changement a été mis en place pour toutes les activités d'E&E sur toutes les propriétés de la Société.

Conformément à la méthode comptable précédente, la Société était tenue d'effectuer une évaluation de la dépréciation de la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation. Au 30 septembre 2018, certains indicateurs de dépréciation avaient été pris en compte et pourraient avoir entraîné une perte de valeur. Toutefois, aucun test de dépréciation n'était requis compte tenu du changement de politique adopté par la Société.

En vertu d'*IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, le changement de politique comptable a été fait rétroactivement et les comparables ont été ajustés pour toutes les périodes présentées, comme si la politique avait toujours été en place.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la modification de la méthode comptable pour les lignes des états financiers consolidés ajustés :

États consolidés de la situation financière :

	Au 30 septembre 2016		
	Traitement antérieur	Incidence	Ajusté
Actifs d'E&E	8 778 776	\$ (8 778 776)	\$ - \$
Déficit	<u>(54 014 436)</u>	<u>(8 778 776)</u>	<u>(62 793 212)</u>
	Au 30 septembre 2017		
	Traitement antérieur	Incidence	Ajusté
Actifs d'E&E	8 879 219	\$ (8 879 219)	\$ - \$
Déficit	<u>(56 025 745)</u>	<u>(8 879 219)</u>	<u>(64 904 964)</u>

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

5. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (SUITE)

États consolidés du résultat et du résultat global :

	Exercice clos le 30 septembre 2017			
	Traitement antérieur	Incidence	Ajusté	
Dépenses d'E&E, nettes des crédits d'impôt	-	\$ 100 443	\$ 100 443	\$
Résultat net et résultat global	(2 011 309)	(100 443)	(2 111 752)	
Résultat net de base et dilué par action	(0,0142)	(0,0007)	(0,0149)	

États consolidés des flux de trésorerie

	Exercice clos le 30 septembre 2017			
	Traitement antérieur	Incidence	Ajusté	
Activités d'exploitation				
Perte nette liée aux activités poursuivies	(2 011 309)	\$ (100 443)	\$ (2 111 752)	\$
Activités d'investissement				
Acquisitions d'actifs d'E&E	(37 034)	37 034	-	

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction de la Société doit poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

Autres provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitudes quant aux estimations. Les autres provisions et passifs éventuels comprennent les indemnités payables aux souscripteurs et les impôts sur les articles XII.6 et III.14 payables.

7. COMPTES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2018		2017	
Clients	15 000	\$	85 737	\$
Provision pour mauvaises créances	(15 000)		-	
Taxes de ventes à recevoir	4 773		27 473	
Autres débiteurs	4 831		5 402	
	<u>9 604</u>	<u>\$</u>	<u>118 612</u>	<u>\$</u>

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 30 septembre 2018

	<u>Équipement</u>		<u>Équipement informatique</u>		<u>Total</u>	
COÛT						
Solde au 1 ^{er} octobre 2017 et au 30 septembre 2018	981 109	\$	26 754	\$	1 049 767	\$
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} octobre 2017	619 975		25 515		687 394	
Amortissement	<u>99 714</u>		<u>620</u>		<u>100 334</u>	
Solde au 30 septembre 2018	<u>719 689</u>		<u>26 135</u>		<u>787 728</u>	
VALEUR COMPTABLE AU 30 SEPTEMBRE 2018	<u>261 420</u>	\$	<u>619</u>	\$	<u>262 039</u>	\$

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Exercice clos le 30 septembre 2017

	<u>Équipement</u>	<u>Usine de traitement</u>	<u>Équipement informatique</u>	<u>Matériel roulant</u>	<u>Total</u>
COÛT					
Solde au 1 ^{er} octobre 2016	992 725	\$ 1 819 093	\$ 26 754	\$ 37 703	\$ 2 876 275
Acquisitions	76 384	621 165	-	-	697 549
Dispositions	(88,000)	(2,440,258)	-	-	(2 528 258)
Solde au 30 septembre 2017	<u>981 109</u>	<u>-</u>	<u>26 754</u>	<u>37 703</u>	<u>1 045 566</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Solde au 1 ^{er} octobre 2016	525 386	1 819 093	24 896	37 703	2 407 078
Amortissement	106 117	-	619	-	106 736
Dispositions	(11 528)	(1 819 093)	-	-	(1 830 621)
Solde au 30 septembre 2017	<u>619 975</u>	<u>-</u>	<u>25 515</u>	<u>37 703</u>	<u>683 193</u>
VALEUR COMPTABLE AU 30 SEPTEMBRE 2017	<u><u>361 134</u></u>	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ 1 239</u></u>	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ 362 373</u></u>

Le 7 avril 2017, la Société a accepté de vendre tous les droits et titres de l'usine de traitement modulaire à AU Consolidated («AU»), pour la somme de 1 006 268 \$ US. Ce prix correspond à la somme des coûts d'installation de l'usine de traitement payés par AU qui sont payables par la Société, la radiation de comptes payables par la Société à AU en lien avec le remboursement de coûts d'opérations et d'un paiement en espèces. Cette disposition a résulté en un gain sur disposition de 65 707 \$.

Coûts d'installation de l'usine de traitement payés par AU	535 850	US \$
Radiation de payables	290 418	
Paiements en espèces	180 000	
	<u>1 006 268</u>	<u>US \$</u>

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

9. CRÉDITEURS

	2018		2017	
Dettes fournisseurs	406 465	\$	568 751	\$
Intérêts courus à payer	246 353		115 113	
Impôts de la partie XII.6 et III.14 à payer	822 262		822 262	
Salaires et charges sociales à payer	831 773		811 297	
Autres créditeurs	82 757		44 218	
	<u>2 389 610</u>	\$	<u>2 361 641</u>	\$

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la Société a réglé des intérêts courus totalisant 149 257 \$ par l'émission de 2 132 243 actions ordinaires à 0,07 \$ l'action.

10. VENTES D'OR PERÇUES D'AVANCE

En 2016, la Société a perçu des ventes d'or d'avance totalisant 1 080 000 \$ pour la livraison d'environ 1 200 unités, chaque unité représentant un (1) once d'or à un prix de 900 \$ l'unité. Les ventes d'or perçues d'avance, sous forme de contrats d'achat à terme sur les ventes de métal, permettent à la Société de livrer des volumes d'or prédéfinis à des dates de livraison futures convenues en échange d'un montant en trésorerie payé d'avance.

Le 17 novembre 2017, un amendement à l'entente initiale a été signé afin de modifier ou ajouter les termes et conditions suivants:

- La Société déterminera la fréquence des livraisons de minerais; toutefois les livraisons devront être complétées au plus tard 12 mois suivant la signature de cet amendement, avec une première livraison prévue pour les mois de juin ou juillet 2018;
- La Société augmentera le nombre d'onces d'or d'une quantité de 5% par rapport au nombre d'onces d'or initialement souscrits par les participants.

Ce nombre supplémentaire d'onces d'or s'élève à 54 000 \$ et a été passé en charges aux fins de cet amendement en 2018, tandis que le passif lié aux ventes d'or perçues d'avance a été augmenté en conséquence à l'état de la situation financière.

Au 30 septembre 2018, aucune livraison d'or n'a été effectuée et les contrats à terme sur l'or sont toujours exigibles. Comme spécifié au contrat, il n'y a aucun intérêt et/ou pénalité si la Société n'est pas en mesure de remettre les onces à temps, à l'exception d'un intérêt de 10% à payer sur une période de 3 mois (un montant de 27 000 \$ a été couru au 30 septembre 2018).

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

11. INDEMNITÉS À PAYER À DES SOUSCRIPTEURS

	Financement accréditif 2011	Financement accréditif 2010	Financement accréditif 2009	Total	
Solde au 30 septembre 2016	250 000	\$ 251 876	\$ 218 204	\$ 720 080	\$
Révision d'estimation	-	-	(218 204)	(218 204)	
Solde au 30 septembre 2017	250 000	251 876	-	501 876	
Révision d'estimation	-	(251 876)	-	(251 876)	
Solde au 30 septembre 2018	250 000	\$ -	-	250 000	\$

En vertu d'ententes de financement accréditif conclues avec des souscripteurs entre 2009 et 2011, la Société s'était engagée à encourir des frais d'exploration au Canada (FEC) avant des échéances précises, lesquelles n'ont pas été respectées. Par conséquent, les dépenses d'exploration renoncées au profit des investisseurs n'ont pas été engagées dans les FEC. Des formulaires de renonciation amendés ont été produits auprès des autorités fiscales, ce qui aura pour conséquence l'émission de nouveaux avis de cotisation pour les souscripteurs concernés pour les années d'imposition 2009 à 2011. En conséquence, la Société a entre 2010 et 2012, des indemnités à payer à des souscripteurs ainsi que les intérêts payables s'y rattachant.

Les indemnités payables aux souscripteurs en lien avec les financements accréditifs de 2009 et 2010 ont été radiées durant les exercices clos les 30 septembre 2017 et 2018, puisque le délai de recours légal contre la Société a été atteint. À cet effet, une provision respective de 218 204\$ et 251 876\$ a été renversée.

Les montants d'indemnités à payer à des souscripteurs représentent la meilleure estimation de la direction du passif potentiel à cet égard et le montant réel pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction. Les montants d'indemnités à payer à des souscripteurs et les intérêts ont été calculés selon les lois fiscales en vigueur en utilisant les taux d'imposition pour les souscripteurs concernés et les taux d'intérêts prescrits. En tout temps, la Société a assumé de façon volontaire ses responsabilités conformément aux exigences des autorités compétentes dans le dossier des financements accréditifs et en relation avec tous les soldes non engagés en travaux d'exploration.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

12. DETTES

	2018		2017	
Emprunt d'une valeur nominale de 1 134 906 \$, garanti par une hypothèque de premier rang sur la Propriété Rocmec 1 pour un montant de 1 134 906 \$, remboursable à l'échéance, au taux d'intérêt de 7,5 %, payable mensuellement, soit en argent, soit en actions ordinaires, au gré de la Société, échu en mai 2015, mais qui n'a pas encore été remboursé.	1 134 906	\$	1 134 906	\$
Emprunt d'une valeur nominale de 365 094 \$, garanti par une hypothèque de premier rang sur la Propriété Rocmec 1 pour un montant de 365 094 \$, remboursable à l'échéance, au taux d'intérêt de 13,5 %, payable mensuellement en argent, échu en mai 2015, mais n'a pas encore été remboursé.	305 635		305 635	
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>1 440 541</u>	\$	<u>1 440 541</u>	\$

Le solde impayé et remboursable au 30 septembre 2018 est de 1 440 541 \$ puisque les dettes ont expiré en mai 2015 et n'ont pas encore été remboursées.

En 2016, la Société et le prêteur ont convenu que 10% des produits de la Société sur l'ensemble de ses activités ainsi que ses placements privés serviraient à payer les intérêts courus et le principal des dettes.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

13. DÉBENTURES

	2018	2017
Débetures d'une valeur nominale de 537 500 \$, en tout temps rachetables au comptant au gré de la Société ou en unité au gré du porteur (chaque unité étant composée d'une (1) action ordinaire de la Société et d'un demi-bon (1/2) de souscription; chaque bon de souscription entier permet d'acquérir une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice qui correspond au cours de référence majoré de 50 %) portant intérêt au taux de 7,5 % payable trimestriellement, soit en argent, soit en actions ordinaires, au gré de la Société. Ces débetures sont échues depuis le 31 décembre 2014 et n'ont pas été repayées.	537 500	537 500
Débeture dont la valeur nominale est de 100 000\$, portant intérêt au taux de 10% payable sur la date d'exercice du contrat, qui mature en janvier 2018. Cette débeture est convertible en un million (1 000 000) bons de souscription au gré du détenteur; chaque bon de souscription permet le détenteur d'acquérir une (1) action ordinaire de la Société à un prix de conversion de 0,085\$ au cours d'un an après la date d'exercice du contrat. Le 13 mars 2017, la Société a repayé 85 000\$ du montant principal de la débeture et le 27 novembre 2017, la balance de 15 000 \$ a été repayée.	-	14 148
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>537 500</u>	<u>\$ 551 648</u> \$

Puisque les débetures ont toutes expiré et n'ont pas encore été remboursées, le solde impayé et remboursable des débetures au 30 septembre 2018 est de 537 500 \$.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

14. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées.

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, votantes, participantes, dividende tel que déclaré par le conseil d'administration. Toutes les actions sont admissibles, chacune, de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement en capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Émis

Les variations dans le capital social ordinaire de la Société se détaillent comme suit :

Exercice clos le 30 septembre 2018

Le 22 novembre 2017, la Société a annoncé la réalisation d'un placement privé totalisant 11 700 072 unités de la Société, au prix de 0,05 \$ l'unité, pour un produit brut total de 585 005\$. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital social de la Société et d'un (1) bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une (1) action ordinaire additionnelle du capital social de la Société au prix de 0,075\$ l'action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé. Une valeur de 120 068\$ a été attribuée aux bons de souscription.

Le 8 janvier 2018, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire de 1 000 000 unités de la Société au prix de 0,05 \$ l'unité, pour un produit brut total de 50 000\$. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire dans le capital social de la Société et d'un (1) bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle du capital social de la Société au prix de 0,075\$ par action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé. Une valeur de 18 710\$ a été attribuée aux bons de souscription.

Des frais d'émission de 71 226\$ ont été encourus pour la clôture de ces placements privés.

Exercice clos le 30 septembre 2017

Le 4 octobre 2016, la Société a annoncé la réalisation d'une première tranche d'un placement privé sans intermédiaire. Cette première tranche totalise 3 476 250 unités de Nippon, au prix de 0,08\$ l'unité, pour un produit brut total de 278 100\$. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital social de la Société et d'un (1) bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une (1) action ordinaire additionnelle du capital social de la Société au prix de 0,12 \$ l'action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé. Une valeur de 97 715 \$ a été attribuée aux bons de souscription.

Le 22 novembre 2016, la Société a annoncé la réalisation d'une première tranche d'un placement privé sans intermédiaire qui totalise 3 333 334 unités de la Société, au prix de 0,075\$ l'unité, pour un produit brut total de 250 000\$. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital social de la Société et d'un (1) bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une (1) action ordinaire additionnelle du capital social de la Société au prix de 0,12\$ l'action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé. Une valeur de 88 215\$ a été attribuée aux bons de souscription.

Le 14 décembre 2016, la Société a atteint une entente avec Desjardins-Innovatech pour le remboursement d'une débenture de 249 995\$ plus intérêts courus de 42 829\$ au 30 novembre 2016. L'entente inclut un paiement de 125 000\$ et la balance restante de 124 995\$ plus intérêts courus de 42 829\$ est couvert par l'émission de 2 397 490 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,07\$ par action.

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

14. CAPITAUX PROPRES (suite)

Exercice clos le 30 septembre 2017 (suite)

Le 23 décembre 2016, la Société a annoncé la réalisation d'une première tranche d'un placement privé sans intermédiaire qui totalise 4 572 400 unités de la Société, au prix de 0,075\$ l'unité, pour un produit brut total de 342 930\$. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital social de la Société et d'un (1) bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une (1) action ordinaire additionnelle du capital social de la Société au prix de 0,12 \$ l'action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé. Une valeur de 112 334 \$ a été attribuée aux bons de souscription.

Le 17 janvier 2017, la Société a conclu une entente avec Diagnos pour générer des cibles minières sur les propriétés Rocmec 1 et Denain. L'entente totalise 70 000 \$ plus les taxes de ventes. Le 25 août 2017, la Société a émis 1 238 192 actions ordinaires à un prix de 0,065\$ par action ordinaire pour un total de 80 481\$ à titre de paiement complet pour les services reçus.

Le 14 mars 2017, 1 000 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscriptions à un prix de 0,085 par action ordinaire.

Le 14 juin 2017, la Société a émis 1 520 396 actions ordinaires à un prix de 0,07 \$ par action ordinaire à titre de paiement sur l'intérêt courus sur des débentures. Le montant total est de 106 426\$ et représente les intérêts courus au 31 mars 2017.

Le 11 août 2017, la Société a annoncé la réalisation d'une première tranche d'un placement privé sans intermédiaire totalisant 4 818 200 unités de la Société, au prix de 0,05 \$ l'unité, pour un produit brut total de 240 910\$. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital social de la Société et d'un (1) bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une (1) action ordinaire additionnelle du capital social de la Société au prix de 0,075 \$ l'action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé. Une valeur de 90 398 \$ a été attribuée aux bons de souscription.

Il n'y avait pas de frais d'émissions encourus suivant la clôture des placements privés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2017.

Options d'achat d'actions ordinaires

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions ordinaires. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est égal à 10 748 106 actions ordinaires de la Société. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur, au cours d'une période de 12 mois, ne peut dépasser 5 % des actions en circulation à la date d'attribution et pour les consultants ou la personne admissible responsable des relations avec les investisseurs, il ne peut dépasser 2 % des actions en circulation à la date d'attribution. Les options doivent être exercées au plus tard cinq ans après la date d'attribution. Les options attribuées sont sujettes à une période d'acquisition graduelle d'un sixième (1/6) par trimestre, excepté celles octroyées à des consultants ou à une personne admissible fournissant des services de relations à des investisseurs qui ont une période d'acquisition de douze mois pour un maximum d'un quart (1/4) par trimestre.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires le jour précédent l'attribution.

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

14. CAPITAUX PROPRES (suite)

Options d'achat d'actions ordinaires (suite)

Les variations dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré
Solde au début	4 330 000	0,112	\$ 6 765 000	0,124
Échues	(100 000)	(0,050)	\$ (2 435 000)	(0,145)
Solde à la fin	<u>4 230 000</u>	<u>0,110</u>	<u>\$ 4 330 000</u>	<u>0,112</u>
Options exerçables à la fin	<u>4 230 000</u>	<u>0,110</u>	<u>\$ 4 330 000</u>	<u>0,112</u>

Au cours de l'exercice courant et de l'exercice précédent, la Société n'a pas octroyé d'options d'achat d'actions ordinaires aux dirigeants, administrateurs, employés et consultants.

Options attribuées et exerçables au 30 septembre 2018 :

Options attribuées	Options exerçables	Prix d'exercice	Date d'expiration
2 155 000	2 155 000	0,12 \$	Décembre 2018
2 075 000	2 075 000	0,10 \$	Janvier 2020
<u>4 230 000</u>	<u>4 230 000</u>		

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

14. CAPITAUX PROPRES (suite)

Bons de souscription

Les bons de souscriptions en circulation permettent à leur détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	2018		
	Nombre de bons	Prix moyen d'exercice	Juste valeur attribuée
Solde au début	34 522 477	0,115	\$ 859 655
Émis	13 168 072	0,075	173 878
Expirés	(18 322 293)	(0,122)	(529 603)
Solde au 30 septembre 2018	<u>29 368 256</u>	0,090	<u>503 930</u> \$
	2017		
	Nombre de bons	Prix moyen d'exercice	Juste valeur attribuée
Solde au début	49 384 589	0,119	\$ 1 021 960
Émis	17 200 184	0,105	402 862
Exercés	(1 000 000)	(0,085)	(14 200)
Expirés	(31 062 296)	(0,117)	(550 967)
Solde au 30 septembre 2017	<u>34 522 477</u>	0,115	<u>859 655</u> \$

Les bons de souscription en circulation au 30 septembre 2018 sont les suivants :

Nombre de bons	Prix d'exercice	Date d'expiration
11 381 984	0,120 \$	Oct. – Déc. 2018
16 986 272	0,075 \$	Août – Nov. 2019
1 000 000	0,075 \$	Jan. 2020
<u>29 368 256</u>		

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

14. CAPITAUX PROPRES (suite)

Bons de souscription (suite)

La juste valeur des bons de souscription octroyés a été estimée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018	2017
Prix de l'action moyen à la date d'attribution	0,05 \$	0,06 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,46 %	0,83 %
Volatilité prévue	72,99 %	124,58 %
Durée de vie prévue (en années)	2	1,75
Dividende prévu	0,00 %	0,00 %
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,075 \$	0,11 \$

15. DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	2018	2017
Rocmec 1		
Salaires et charges sociales	-	8 240
Géologie et prospection	7 559	70 000
Forage	-	28 794
Titres miniers	4 701	5 530
	<u>12 260</u>	<u>112 564</u>
Dépenses d'E&E avant crédits d'impôt	12 260	112 564
Recouvrement des crédits d'impôt	<u>(33 352)</u>	<u>(6 591)</u>
Dépenses d'E&E	<u>(21 092)</u>	<u>105 973</u>

Projet Rocmec 1 – Canton Dasserat, Québec

Droits miniers détenus à 100 %, incluant 19 titres miniers, dont 11 titres miniers sont sujets à une royauté Net Métal de 5 % sur les premières 25 000 onces d'or et 3 % sur les onces d'or suivantes. La propriété est située à Louvicourt, à proximité de Val-d'Or, au Québec.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

FRAIS D'ADMINISTRATION ET FRAIS GÉNÉRAUX	2018		2017	
Salaires et charges sociales	466 505	\$	621 332	\$
Assurances	24 237		25 955	
Frais de fiducie et d'enregistrement	47 904		50 472	
Honoraires professionnels	165 173		233 021	
Entretien et réparations	8 206		35 887	
Papeterie et frais de bureau	29 305		37 397	
Voyages et représentation	46 223		264 640	
Mauvaises créances	15 000		-	
Amortissement des immobilisations corporelles	100 334		106 736	
	<u>902 887</u>	\$	<u>1 375 440</u>	\$
AUTRES DÉPENSES (REVENUS)	2018		2017	
Intérêts sur débetures et sur dettes	172 040	\$	188 999	\$
Variation de change, frais de financement et autres intérêts	110 004		34 336	
Gain sur règlement de comptes à payer	(56 280)		(6 410)	
Radiation d'indemnités à payer à des souscripteurs (note 11)	(251 876)		(218 205)	
Gain sur disposition de l'usine de traitement (note 8)	-		(65 707)	
Gain sur la vente de titres miniers	(10 800)		-	
	<u>(36 912)</u>	\$	<u>(66 987)</u>	\$

17. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de préserver sa capacité de poursuivre ses activités d'exploration et de développer sa méthode d'extraction par fragmentation thermique ainsi que le développement de son programme d'exploration. Au besoin, la Société lève des fonds par placements privés en actions, en débetures ou en emprunts afin de supporter ses activités de développement. La Société n'a pas l'intention de verser de dividendes dans un avenir prévisible.

Le capital de la Société est constitué des emprunts, des ventes d'or perçues d'avance, de la dette, des débetures, du capital-social, du surplus d'apport et des bons de souscription d'actions pour un montant total de 63 250 290 \$ au 30 septembre 2018.

La principale propriété dans laquelle la Société possède des intérêts est présentement en phase d'exploration et l'utilisation de sa méthode d'extraction par fragmentation thermique par d'autres sociétés minières est également en phase de démarrage; c'est pourquoi la Société est dépendante des fonds provenant des financements externes pour la poursuite de ses activités.

La direction révisé régulièrement sa politique en matière de gestion du capital sur la base de la continuité de l'exploitation et elle croit que cette approche est raisonnable compte tenu de la taille de la Société.

Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de la période terminée le 30 septembre 2018.

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque associé au non-paiement d'obligations financières par les clients de la Société. Les risques de crédit auxquels fait face la Société sont principalement attribuables à l'encaissement de ses comptes clients. Le montant des comptes clients et autres débiteurs figurant à l'état consolidé de la situation financière est présenté, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 15 000 \$ (nulle en 2017). L'encaisse est détenue par une banque à charte canadienne dans laquelle la direction croit que le risque de perte est minime, mais elle est assujettie au risque de concentration de crédit. Le risque de crédit maximum est équivalent à la valeur comptable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société s'efforce également de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses engagements quotidiens. Au 30 septembre 2018, la société possède de la trésorerie totalisant 13 690 \$ (5 600 \$ au 30 septembre 2017) pour régler des passifs à court terme de 5 765 341 \$ (5 950 076 \$ au 30 septembre 2017). La direction estime que ces fonds ne seront pas suffisants pour permettre à la Société de poursuivre son exploitation (note 2). Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons à l'avenir incluant, sans s'y limiter, à l'émission de nouveaux titres de capitaux propres, de nouvelles mesures de réduction des dépenses ou d'autres mesures. Malgré le fait que la Direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la Direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les emprunts, les dettes et les débentures émis par la Société portent intérêt à taux fixe et exposent donc celle-ci au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait une incidence approximative de 20 000\$ sur les résultats et les flux de trésorerie de la Société.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentée dans l'état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
(prêts et créances)				
Encaisse	13 690	\$ 13 690	\$ 5 600	\$ 5 600
Comptes clients et autres débiteurs	4 831	4 831	91 139	91 139
	<u>18 521</u>	<u>\$ 18 521</u>	<u>\$ 96 739</u>	<u>\$ 96 739</u>
Actifs financiers				
(JVBRN)				
Investissement dans une société minière	1 400	\$ 1 400	\$ -	\$ -
Passifs financiers				
(Passifs financiers au coût amorti)				
Créditeurs	2 389 610	\$ 2 389 610	\$ 2 361 641	\$ 2 361 641
Emprunts	13 690	13 690	14 370	14 370
Indemnités à payer à des souscripteurs	250 000	250 000	501 876	501 876
Dettes	1 440 541	1 440 541	1 440 541	1 440 541
Débiteures	537 500	537 500	551 648	551 648
	<u>4 631 341</u>	<u>\$ 4 631 341</u>	<u>\$ 4 870 076</u>	<u>\$ 4 870 076</u>

En déterminant la juste valeur, la Société utilise des données observables basées sur les différents niveaux qui sont définis comme suit :

- Le premier niveau comprend des prix cotés (non rajustés) dans des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Le deuxième niveau comprend des données qui ne sont pas basées sur des données qui sont observables, autres que les prix cotés inclus au premier niveau.
- Le troisième niveau comprend des données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes clients et autres débiteurs, des créditeurs, des emprunts et des indemnités à payer à des souscripteurs est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. (Niveau 1)

L'investissement dans une société minière est comptabilisé à la juste valeur à la fin de chaque période. (Niveau 1)

La valeur comptable des dettes et des débiteures est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur, puisqu'elles sont toutes antérieures à la date d'échéance. (Niveau 2)

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des fluctuations dans les taux de change. Une portion des actifs et passifs financiers de la Société sont libellés en rand sud-africain et en dollars américains. Par conséquent, la Société est exposée aux fluctuations de taux de change à l'égard de certains actifs et passifs financiers. La plupart des opérations de la Société sont effectuées en dollars canadiens. La Société ne conclut pas de contrats pour couvrir son risque de change. Les actifs et passifs financiers libellés en rand sud-africain et en dollars américains, convertis en dollars canadiens au taux de clôture, et qui exposent la Société au risque de change sont les suivants :

	2018		2017	
Comptes clients et autres débiteurs	-	\$	85 737	\$
Comptes à payer	<u>278 757</u>		<u>252 103</u>	
Exposition totale	<u>278 757</u>	\$	<u>166 366</u>	\$

Une variation de 10 % du taux de change n'aurait pas d'impact significatif.

19. PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent les principaux dirigeants et les sociétés des principaux dirigeants.

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	2018		2017	
Salaires et charges sociales	188 887	\$	188 887	\$
Dépenses d'exploration et d'évaluation passées en charges	<u>-</u>		<u>(8 240)</u>	
	188 887		180 647	
Honoraires professionnels	<u>101 500</u>		<u>74 835</u>	
Total	<u>290 387</u>	\$	<u>255 482</u>	\$

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, l'un des administrateurs a emprunté 10 000 \$ à la Société. Le solde complet était remboursé à la fin de l'exercice et une charge d'intérêts de 2 000 \$ a été constatée relativement à ce prêt.

Au 30 septembre 2018, les comptes à payer incluent un montant de 313 196 \$ (275 623 \$ en 2017) en lien avec des parties liées.

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- i) Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. En 2018, une provision de 2 060 \$ (2 060 \$ en 2017) pour restauration des lieux est incluse dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs. Il est possible que le montant réel à payer diffère de cette estimation.
- ii) La Société, dans le cadre de financements accréditifs réalisés au cours de l'exercice 2011, s'est engagée à effectuer des dépenses d'exploration au Canada (« FEC »). La Société n'a pas effectué toutes les FEC relatives à ces financements (voir note 11). Seules les provisions pour les indemnités aux souscripteurs disposant de dispositions d'indemnisation valides à leur contrat de souscription ont été maintenues au 30 septembre 2018 et 2017. La Société pourrait faire l'objet de réclamations de la part des autres souscripteurs. La direction n'est pas en mesure de déterminer le montant puisqu'il lui est impossible de déterminer le nombre de souscripteurs qui ont fait l'objet de cotisations d'impôt relativement à ces financements accréditifs.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2018		2017	
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :				
Variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Encaisse en fidéicommis	-	\$	216 000	\$
Comptes clients et autres débiteurs	115 542		9 129	
Travaux en cours	(9 797)		-	
Frais payés d'avance	(4 073)		36 390	
Créditeurs	116 125		635 073	
	<u>217 797</u>	\$	<u>896 592</u>	\$
Activités d'investissement et de financement hors trésorerie :				
Émission d'actions en règlement de débetures expirées et des intérêts courus	-	\$	167 824	\$
Frais d'exploration et d'évaluation payés en actions ordinaires	-		80 482	
Émission d'actions en règlement d'intérêts courus sur les débetures	-		106 428	
Exercice des bons de souscription	-		14 200	
Bons de souscription expirés	529 603		550 967	

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

22. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le rapprochement de la provision d'impôts sur le revenu, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec la provision pour impôts sur le revenu figurant dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

	2018	2017 (note 5 ajustée)	
Résultat net avant impôts sur les résultats	(600 126)	\$ (2 011 752)	\$
Impôts sur les résultats au taux d'imposition statutaire de 26,7 % (26,8 % en 2017)	(160 234)	(539 150)	
Ajustement résultant des éléments suivants :			
Variation des différences temporaires non constatées	(28 887)	(62 186)	
Éléments non déductibles et autres	(8 273)	3 158	
Pertes non déductibles et pertes reportables	197 394	598 178	
	<u>160 234</u>	<u>539 150</u>	
	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	\$
	2018	2017	
Composition des impôts différés à l'état consolidé des résultats			
Naissance et renversement de différences temporelles	28 887	\$ 62 186	\$
Variation de l'effet fiscal des différences temporelles non constatées	(28 887)	(62 186)	
	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	\$

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

22. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (SUITE)

Au 30 septembre 2018, la Société dispose des différences temporelles suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté :

	<u>Fédéral</u>		<u>Provincial</u>	
Immobilisations corporelles	814 091	\$	812 807	\$
Actif d'exploration et d'évaluation	7 190 400		7 190 400	
Frais d'émission d'actions	95 188		95 188	
Réserves	71 060		71 060	
Pertes autres qu'en capital	27 854 711		27 560 865	
Pertes en capital	<u>3 420</u>		<u>3 420</u>	
Impôts différés	<u>36 028 871</u>	\$	<u>35 733 740</u>	\$

Au 30 septembre 2018, les pertes autres qu'en capital sur lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté expirent de la façon suivante :

	<u>Fédéral</u>		<u>Provincial</u>	
2027	1 073 813	\$	914 736	\$
2028	2,371,329		2 366 634	
2029	2 850 650		2 838 206	
2030	3 538 018		3 511 711	
2031	2 787 717		2 786 161	
2032	2 862 569		2 788 668	
2033	2 676 343		2 672 322	
2034	2 902 136		2 899 843	
2035	2 472 382		2 470 776	
2036	1 409 363		1 408 239	
2037	2 220 830		2 214 558	
2038	<u>689 561</u>		<u>689 010</u>	
	<u>27 854 711</u>	\$	<u>27 560 864</u>	\$

Ressources Nippon Dragon inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en dollars canadiens)

30 septembre 2018 et 2017

22. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (SUITE)

Au 30 septembre 2017, la Société dispose des différences temporelles suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté :

	<u>Fédéral</u>		<u>Provincial</u>	
Immobilisations corporelles	905 027	\$	903 192	\$
Actif d'exploration et d'évaluation	(1 668 147)		(1 668 147)	
Frais d'émission d'actions	54 144		54 144	
Réserves	8 500		8 500	
Pertes autres qu'en capital	27 137 488		26 844 193	
Pertes en capital	<u>3 420</u>		<u>3 420</u>	
Impôts différés	<u>25 456 494</u>	\$	<u>26 145 302</u>	\$

En 2018, la Société dispose de crédit d'impôt à l'investissement de 2 117\$ (27 662\$ en 2017) qui ne sont pas comptabilisés. Ces crédits expireront en 2028 et peuvent être utilisés afin de réduire l'impôt fédéral.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de l'exercice 2018.